

DGS-2022-044



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
13 mai 2022
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 19 PROCURATION : 06 VOTANTS : 25
QUESTION N°04
<u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022</u>
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
<p>LE MAIRE</p>   <p>Camille ELISABETH</p>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 25 mai, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Camille ELISABETH maire, Nicole de la REBERDIERE 1^{ère} adjt, Albert KAMOISE 3^{ème} adjt, Patrick CARENE 6^{ème} adjt, Lyndrée PROCIDA 7^{ème} adjt, Harold ROBERT 8^{ème} adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Jules KAMOISE, Murielle SINIVASSIN, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS : Merlin MELANE 2^{ème} Adjt, Louissette CABRION 3^{ème} adjt, Géraldine ALBERT 5^{ème} adjt, Patrick SEREMES, Christine PHIBEL, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATIONS : Merlin MELANE à Albert KAMOISE, Louissette CABRION à Fred DESIREE, Géraldine ALBERT à Nicole de la REBERDIERE-RAMILLON, Christine PHIBEL à Roselise FAMIBELLE, Boris CARENE à Lyndrée PROCIDA, Béatrice BELAIR à Grégory CABRION,

Madame Lina BIABIANY née MERLU, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2022.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le projet de budget primitif 2022 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 355 263,30	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 480 148,66	
65	Autres charges de gestion courante	473 780,40	
66	Charges financières	68 392,43	
67	Charges exceptionnelles	125 662,60	
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	155 466,23	
002	Solde d'exécution reporté	1 001 780,34	
013	Atténuations de charges		8 926,10
70	Produits des services et du domaine		384 227,00
73	Impôts et Taxes		6 318 291,00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 618 069,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		300,00
77	Produits exceptionnels		0,00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		250 000,00
002	Résultat reporté		0,00
	TOTAL SECTION	9 660 493,96	8 619 813,10

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	387 787,97	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
	Opérations d'Equipements	2 470 387,56	
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	250 000,00	
001	Solde d'exécution reporté	0,00	
10	Dotations, Fonds divers		246 998,75
13	Subventions d'investissements reçues		2 578 955,35
16	Emprunts		0,00
024	Produits de cession d'immobilisations		0,00
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		155 466,23
001	Solde d'exécution reporté		96 755,20
	TOTAL SECTION	3 078 175,53	3 078 175,53

BALANCE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022 (dont report CA 2021)

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 660 493,96	8 619 813,10	- 1 040 680,86
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 078 175,53	3 078 175,53	0,00
TOTAL DES SECTIONS	12 738 669,49	11 697 988,63	- 1 040 680,86

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L.2324-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2022 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2022,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2022 portant vote du compte administratif 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » réuni le 19 mai 2022

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

A la majorité des membres (-06 abstentions : MMRS Christian JEAN-CHARLES, Constance SEREMES, Charles VAIRAC, Jules KAMOISE, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION)

1. ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2022, dont les chapitres en dépenses et recettes des deux sections –Fonctionnement et Investissement– et la balance générale sont arrêtés comme suit (voir document budgétaire joint) :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 355 263,30	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 480 148,66	
65	Autres charges de gestion courante	473 780,40	
66	Charges financières	68 392,43	
67	Charges exceptionnelles	125 662,60	
042	<i>Opérat° d'ordre de transf. entre sections</i>	<i>155 466,23</i>	
002	Solde d'exécution reporté	1 001 780,34	
013	Atténuations de charges		8 926,10
70	Produits des services et du domaine		384 227,00
73	Impôts et Taxes		6 318 291,00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 618 069,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		300,00
77	Produits exceptionnels		0,00
042	<i>Opérat° d'ordre de transf. entre sections</i>		<i>250 000,00</i>
002	Résultat reporté		0,00
	TOTAL SECTION	9 660 493,96	8 619 813,10

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	387 787,97	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
	Opérations d'Equipements	2 470 387,56	
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	250 000,00	
001	Solde d'exécution reporté	0,00	
10	Dotations, Fonds divers		246 998,75
13	Subventions d'investissements reçues		2 578 955,35
16	Emprunts		0,00
024	Produits de cession d'immobilisations		0,00
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		155 466,23
001	Solde d'exécution reporté		96 755,20
	TOTAL SECTION	3 078 175,53	3 078 175,53

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 660 493,96	8 619 813,10	- 1 040 680,86
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 078 175,53	3 078 175,53	0,00
TOTAL DES SECTIONS	12 738 669,49	11 697 988,63	- 1 040 680,86

2. **PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes

3. Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Camille ELISABETH

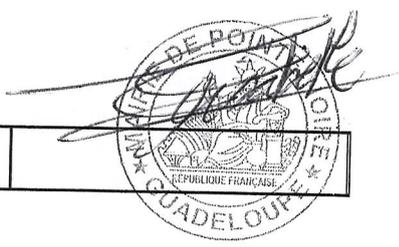
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 6

Date de convocation : 13/05/2022

Présenté par LE MAIRE (1),
A POINTE NOIRE, le 25/05/2022
LE MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A POINTE NOIRE, le 25/05/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



CAMILLE ELISABETH MAIRE

Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL MUNICIPAL.